



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC RAPPORT FINANCIER 2024

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 7 juillet 2025 à 19 h 30.

DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 30^e jour de juin 2025.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière